



**Extrait du Registre des Délibérations  
du Bureau du Conseil d'Administration**

**Séance du 21 janvier 2016**

**Délibération n° B 2016-4**

|                                     |
|-------------------------------------|
| Membres en exercice : 5             |
| Présents : 5                        |
| Nombre de votants : 5               |
| Votes pour : 5                      |
| Votes contre : 0                    |
| Abstentions : 0                     |
| Date de la convocation : 30/12/2015 |

**Convention avec la commune de SIROD de mise à disposition du SDIS à titre gratuit d'un nouveau local communal pour les sapeurs-pompiers du Poste Avancé : approbation et autorisation de signature à donner au Président**

L'an deux mille seize, le vingt-et-un janvier, à quatorze heures et trente minutes, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT.

Etaient présents : Madame Natacha BOURGEOIS, Messieurs Clément PERNOT, Bernard AMIENS, François GODIN, Daniel BOURGEOIS.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-68, R 1424-1 à R 1424-55, en particulier les articles L 1424-17, L 1424-27 et L 1424-30 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration (rapport n° 13) du 13 novembre 2001 relative à l'intégration de Centres de Première Intervention au corps départemental ;

Vu la convention de transfert de gestion relative aux personnels et aux biens du service d'incendie et de secours de SIROD, signée le 19 décembre 2001 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015, relative à sa présidence, à la composition et l'élection de son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-14 du 12 mai 2015, relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du 17 décembre 2015 du conseil municipal de SIROD ;

Vu le rapport de présentation, ci-après.

Un nouveau local, mieux aménagé, plus grand (130 m<sup>2</sup>) et plus fonctionnel est proposé pour les sapeurs-pompiers de SIROD, la commune récupérant alors l'ancien local mis à disposition (88 m<sup>2</sup>).

Il convient de signer une convention de mise à disposition à titre gratuit de ce nouveau local pour en arrêter les modalités.

Vous trouverez en annexe le projet de convention tel qu'il a été proposé à la commune de SIROD.

Cette convention prend effet au 1<sup>er</sup> février 2016 et reste valide tant que l'affectation au service d'incendie et de secours du nouveau local restera nécessaire.

***Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer, d'approuver cette convention et de m'autoriser à la signer.***

**DECISION N° B 2016-4 DU 21 JANVIER 2016**

**Le Bureau, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité son Président à signer avec la commune de SIROD la convention, ci-jointe, mettant à disposition du SDIS un nouveau local communal pour les sapeurs-pompiers du poste avancé.**

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en  
Préfecture le - 5 FEV. 2016  
Affiché le - 9 FEV. 2016  
Publié au Recueil des Actes  
Administratifs du 1er trimestre 2016

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et  
de Secours du JURA,



**Clément PERNOT**